

PV N° 3 – 2012/2013 Réunion du 20/12/12

Présents : MM Trausch G. (président), Servais C., Regnier M. et Herquin P. (secrétaire)
Invités présents: MM Ringlet J. Nivarlet J. et Henquet G.

Excusés : MM Kivits C. et Aigret P.

Le président souhaite la bienvenue à chacun et invite l'assemblée à suivre l'ordre du jour transmis auparavant.

I. Approbation du PV N° 2 de la réunion du Groupe du 08.11.12.

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II Correspondances

Reçues :

- Invitation de l'équipe du stage Christmas basket à la journée finale du 29/12/12 à Natoye
- Echange de courriels entre Regnier M. (Département arbitrage) et V. Loehst (1953) BC IATA GIRAUDY « Sans arbitre, le sport n'existe pas ! »
- Davin F (1702) New BC Alsavin Belgrade proposition de modification au R.O.I. pour une double affiliation pour un membre du Centre de formation AWBB
- Lettre du secrétaire N° 029

Transmises :

- Courriels ou courriers transmis par le secrétaire du Groupe demandant aux clubs et instances de la province de nous transmettre propositions de modifications au R.O.I. Réponses pour le 31/12/2012.

III Remarques et commentaires à propos des différents PV des instances FRBB et AWBB

CA - PV 19/11/12 – point 4.2

- Herquin P. s'interroge sur la raison qui n'a pas permis à l'AWBB de poser sa candidature pour l'organisation d'un Championnat d'Europe en 2013. Ringlet J. explique que le risque financier était trop important.

CA – PV 19/11/12 – point 5.1

- C. Servais : quelles sont les motivations qui justifient les « réductions » accordées à des stagiaires pour inscription au Centre de formation ? J. Nivarlet répond.

CA – PV 19/11/12 – point 5.2

- Herquin P. estime que les membres du C.A. créent un dangereux « précédent » (PF8-paiement de factures). De plus, cette décision pénalise tous les clubs qui respectent les délais prévus. A ce sujet, G. Trausch regrette que la non application du PF8 crée jurisprudence.

Département arbitrage – PV 22/11/2012

- Herquin P. Quelles seront les initiatives proposées dans le cadre de l'année 2013 décrétée « année de l'arbitrage » ? Regnier M. explique qu'il est un peu tôt pour présenter le programme complet mais assure que le plan d'action sera dévoilé très prochainement.

CP – PV du 03/12/12 – point 3

- Servais C. estime que le PC53 doit être de stricte application (comme exécuté par le CP Namur, dans un premier temps). Des cas non prévus, ne justifient pas une dérogation au principe de base. Le Groupe apportera une proposition de modification au PC53 qui apporte précisions.

- Herquin P. - le fait qu'un joueur « espoir sportif » de 14 ans puisse jouer en catégorie « seniors » l'interpelle également. Trausch G. signale qu'effectivement, le PC 90B.3 autorise un « espoir sportif » à disputer des rencontres uniquement dans les catégories (jeunes) supérieures. Le Groupe introduira également une proposition de modification au R.O.I. à ce sujet

IV Bilan de l'A.G. du 24/11/12.

Le Groupe regrette amèrement l'opposition « agressive » d'un représentant des PARL-LGE. Si le groupe peut accepter certaines de ses remarques sur le « fond », il ne cautionne pas la « forme » adoptée.

Le président regrette le manque d'information et d'anticipation à propos des modifications apportées au budget 2012 (engagements « APE » notamment) qui, après modifications, placent ce budget avec un nouveau solde qui devient significativement négatif. Le fait d'être mis devant le « fait accompli » n'est pas idéal.

Regnier M. regrette que, lors des débats liés au Centre de formation, l'aspect « sportif » aie simplement été laissé de côté. Il salue au passage l'excellent travail de l'équipe en place. Une meilleure « communication » est cependant nécessaire.

Servais C. fait remarquer que « l'aspect financier » devient de plus en plus complexe et matière de « spécialistes ». En ce qui concerne le Centre de formation, celui-ci aura inmanquablement de plus en plus un impact « certain » sur les finances de l'AWBB.

V Propositions de modifications du R.O.I.

Le président fait échos d'informations, reçues lors de la réunion de la Commission Législative (CL) et concernant la réunion du Conseil Judiciaire Général du 28/11/2012 et qui devrait amener le CDA à présenter propositions de modifications au R.O.I. (partie juridique) lors de la prochaine A.G. de l'AWBB ;

La CL a également été avisée que le CDA fera propositions de modifications au R.O.I. à propos du PC 30 (licences de coaches)- PC56-PC93- PC90-PC93- PM12 (licences collectives) – PF8 – PF18 (indemnités de formation) – PJ23-PJ49 et PJ66 .

Le Groupe a examiné les modifications proposées par les provinces (textes déjà abordés par la CL)

- BBW : PC30
- HAI : PJ48-PM8
- LGE : PJ45.5-PC4bis-PC16.1.B9
- NAM : PC26-PC53-PC53.b/PC73.6-PC57-PC89-PC90.B.3
- LUX : PM12
- LUX/HAI : PC55
- LUX/NAM : PC76

- Proposition de modification de Mr Davin F (1702- New BC Alsavin Belgrade) concernant la double affiliation d'un membre du Centre de formation AWBB (application du PC90bis aux garçons) : le Groupe propose de transmettre ladite proposition au Directeur Technique pour avis, avant de prendre position.

VI Divers

- Servais C. constate la longue absence (raison de santé) de Mme D. Doyen, qui pourrait hypothéquer les activités du Département dont elle est responsable. Tous les membres du groupe lui souhaitent un prompt rétablissement.

- Servais C. informe que l'A.G. de la FRBB initialement prévue le 15/12/2012 est reportée au 15/01/2013.
- Regnier M. signale qu'un recyclage « coaches » a été organisé ce 15/12/12. Ce recyclage reste toujours d'actualité malgré certaines critiques.
- Regnier M. informe que 16 arbitres de l'AWBB (sur un total de 75) seront présents à Courtrai les 28, 29 et 30 décembre prochains. Il salue au passage l'excellente collaboration actuelle avec la BBL. Les 3 et 4 janvier 2013, 4 arbitres de la BBL (sur un total de 12) seront présents à Jambes lors du tournoi international organisé par l'AWBB (sélections de jeunes de France, du Luxembourg, de la BBL et de l'AWBB). Il y a lieu de saluer également la volonté commune (VBL/AWBB) de changement et le souhait de favoriser les rapprochements.
- **Le président rappelle que, à la date du 1^{er} juillet 2013, tous les clubs de l'AWBB devront impérativement être constitués en ASBL. Actuellement, dans notre province, 9 clubs/42 ne possèdent pas de personnalité juridique. L'AWBB et le Groupe assurent le suivi.**

La prochaine réunion rassemblera les 3 COMITES (PA48/f). Cette séance est prévue le **jeudi 10 janvier 2013 à 20h00** à la taverne « Le 500 » à Jambes.

Nous souhaitons à tous les clubs et membres de l'AWBB, ainsi qu'à leurs familles respectives, une heureuse année 2013.

Trausch Gérard,
président

Herquin Pascal,
secrétaire